

Alcohol and Gaming  
Commission of Ontario

Commission des alcools  
et des jeux de l'Ontario

90 Sheppard Avenue East  
Suite 200  
Toronto (Ontario) M2N 0A4

90, avenue Sheppard Est  
Bureau 200  
Toronto (Ontario) M2N 0A4



Tel./Tél. : (416) 326-8700 or/ou 1 800 522-2876 toll free in Ontario/sans frais en Ontario

## Rapport des commissaires en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Fort Erie		
<b>Date</b>	Mardi 11 octobre 2022	<b>Heure de départ</b>	13 h 05
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 9 : Dégagé (Temp. : 20 °C) Vent Sud-Ouest 26 km/h		
<b>État de la piste</b>	Type :	Terre Rapide	Turf Bonne Rampe 0'
<b>Nombre de courses</b>	9 59 inscriptions		
<b>Retraits Vétérinaire :</b>	3	Commissaires :	0 Piste :

Commissaire en chef	Commissaire associé	Commissaire associé
Gunnar Lindberg	Paul Nielsen	

**Rapport sur les courses de la journée :** (Avant-dernier droit – Accidents, amendes, suspensions, objections, disqualifications, remboursements, incidents pertinents, détails globaux, examens de film, courses, réclamations, etc.)

### Bureau :

Jason Portuondo est présent dans la tribune.

### Examens de films :

L'entraîneur, Sylvain Pion, a failli apporter son cheval, "Smarty Illusion", sur les lieux de l'hippodrome quatre heures avant l'heure de départ de la Course 1.

M. Pion s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200.

Règle de la CAJO 3.13

Décision #1908128

**Courses :**

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Le #4, “Gorgeous Kitten”, (Michael David), a fait une sortie au 8<sup>e</sup> poteau. Le cheval a été examiné après la course par le vétérinaire officiel qui a déterminé qu’il avait saigné.

Course 4 – Une défaillance mécanique est survenue à la barrière de départ après la Course 3, entraînant un retard de quinze minutes. La barrière de départ de réserve a été utilisée pour le reste des courses.

Le #3, “Pepperoni”, a été examiné après la course par le vétérinaire officiel qui a déterminé qu’il avait saigné.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Nous avons observé le jockey, Pierre Mailhot, faire usage de son fouet à main haute, en stimulant la monture, “Rayo Colorado”. Nous avons fait visionner la vidéo à M. Mailhot qui s’est vu immédiatement imposer une sanction pécuniaire de \$200 pour sa première infraction. Règle de la CAJO 9.27.07 (e) Décision #1908611

Course 7 – Rien à signaler.

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – **Enquête** des commissaires pour le départ du #5, “Ola Bro”, (Juan Crawford). Le cheval a trébuché en s’en allant et a basculé le cavalier. Juan a été examiné par le personnel des services médicaux d’urgence, qui l’a trouvé apte. Aucun changement.

Lien pour la vidéo d’enquête – [https://youtu.be/TMe\\_cHLY-PU](https://youtu.be/TMe_cHLY-PU)

**Paris mutuels : \$ 687,689**

**Réclamations :**

**Course 2**

Le #1, "Miss Schiller", pour \$4,000, ira au propriétaire Joy Elkins, entraîneur Joseph Humber.

Le #2 "Sunday Visit" pour \$4,000, ira à la propriétaire-entraîneuse Julie Mathes.

**Course 3**

Le #6 "Redoute's Light" (3), pour \$5,000, ira au propriétaire Radcliffe Racing Stable, entraîneur Joshua Robillard.

**Course 4**

Le #5, "Abstemious", pour \$5,000, ira au propriétaire-entraîneur Jeff Voyce.